

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27504

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Maire

ARTICLE 29

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« en »

les mots :

« à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.